



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 28 juin 2024**Délibération n°26/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 17 juin 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Xavier BONNEFONT [Pouvoir à Gérard DESAPHY], Mesdames Charline CLAVEAU [Pouvoir à Patrick MARDIKIAN], Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	4
Votants	19

Objet : Elections du Président et des Vice-Présidents du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

❶ Election du Président du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le président du syndicat mixte est élu par le Comité Syndical.

L'article 9 du Règlement Intérieur du Syndicat approuvé par délibération du 27 novembre 2015 précise que « la réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité. Le président est élu, à bulletin secret, à la majorité absolue des membres du Syndicat. Si cette élection n'est pas acquise après deux premiers tours de scrutins, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Comité Syndical. En cas d'égalité, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge ».

A la suite de la démission de Monsieur Philippe BOUTY à son mandat de Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, **il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président.**

.....

Exposé :

En qualité de doyen d'âge, monsieur François NEBOUT est appelé à présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président du Comité Syndical du Pôle Image MAGELIS.

Par ailleurs, mesdames Zalissa ZOUNGRANA et Stéphanie GARCIA, plus jeunes membres du Comité Syndical, sont désignées scrutatrices.

Candidature et Vote :

Monsieur François NEBOUT ouvre les candidatures à la présidence du Comité Syndical du Pôle Image MAGELIS.

Seul monsieur Patrick MARDIKIAN se porte candidat.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des statuts du Syndicat Mixte et de son Règlement Intérieur, il est procédé à un vote au scrutin uninominal à bulletin secret.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins : 19

A l'issue du 1^{er} tour, le dépouillement des bulletins fait apparaître les résultats suivants :

- Monsieur Patrick MARDIKIAN : 14 voix pour
- Bulletins blancs : 5

Résultats :

Monsieur Patrick MARDIKIAN, qui recueille la majorité absolue des suffrages, est élu au 1^{er} tour Président du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

La réunion du Comité Syndical se poursuit sous la Présidence de Monsieur Patrick MARDIKIAN.

2 Election des Vice-Présidents du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

Après l'élection du Président et sous sa présidence, le Comité Syndical élit les Vice-Présidents au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que pour le Président.

.....

Exposé :

Mesdames Zalissa ZOUNGRANA et Stéphanie GARCIA, plus jeunes membres du Comité Syndical, sont maintenues scrutatrices.

Candidatures et Votes :

Monsieur le Président ouvre les candidatures à la Vice-présidence « Ressources et Aménagement » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis, et propose la candidature de monsieur Xavier BONNEFONT. Aucune autre candidature n'est présentée.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et de son règlement intérieur, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins : 19

A l'issue du 1^{er} tour, le dépouillement des bulletins fait apparaître les résultats suivants :

- Monsieur Xavier BONNEFONT : 16 voix pour
- Bulletins blancs : 3

Résultats :

Monsieur Xavier BONNEFONT, qui recueille la majorité absolue des suffrages, est élu au 1^{er} tour Vice-Président « Ressources et Aménagement » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Monsieur le Président ouvre ensuite les candidatures à la Vice-présidence « Développement économique, Formation et Prospective » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis, et propose la candidature de madame Martine PINVILLE. Aucune autre candidature n'est présentée.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et de son règlement intérieur, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins : 19

A l'issue du 1^{er} tour, le dépouillement des bulletins fait apparaître les résultats suivants :

- Madame Martine PINVILLE : 15 voix pour
- Bulletins blancs : 4

Résultats :

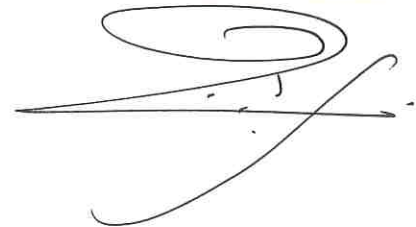
Madame Martine PINVILLE, qui recueille la majorité absolue des suffrages, est élue au 1^{er} tour Vice-Président « Développement économique, Formation et Prospective » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 04 juillet 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 04 juillet 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

**Le Président,
Patrick MARDIKIAN**



AR Prefecture

016-251602595-20240628-DELIB26_24-DE
Reçu le 04/07/2024